



Le mardi 13 décembre 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 7 décembre 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie DUCATTEAU (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Yves PAUL (à M. Xavier BASSELET)

Absent excusé : M. Dominique FRETE

Absents : Mme Marie VANOYE, M. Antoine DHALLUIN, M. Nicolas CARLIN, Mme Hélène ROBERT

N° 22-4-9

-----  
**Foncier**  
-----

Acquisition de terrain en nature de Chemin  
Sis au fond de la Rue Saint Joseph  
« Chemin des peupliers »  
Cadastré section BM 447

-----  
Correctif

Rapport de M. le Maire,

Par délibération N°22-1-6 en date du 24 mars 2022, la ville de Bondues décidait l'acquisition de la parcelle cadastrée en BM n°447 « chemin des Peupliers », à l'euro symbolique et à payer les frais d'acquisition.

Après vérification, il s'avère que l'emprise foncière concernée appartient à l'AFTL (Association Foncière de Tourcoing et Lys) et non à l'OGEC comme indiqué dans ladite délibération.

Une délibération rectificative est donc nécessaire.

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- Confirmer ce correctif pour erreur matérielle, avant de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée en BM n°447 « Chemin des Peupliers », à l'euro symbolique et à payer les frais d'acquisition ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires  
Commission 1 du 6 décembre 2022

Présents :	26
Pouvoirs :	2
Votants :	28
Abstentions :	2 (L. Naessens, JP. Lemai)
Exprimés :	26
Pour :	26



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire